

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 14 septembre 2015, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1 Assemblée d'août 2015

- 1.1 Adoption du procès-verbal du 10 août 2015
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2015

2 Assemblée du 14 septembre 2015

- 2.1 Liste des comptes à payer

Période de questions

3 Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Point retiré
 - 3.1.2 Commission municipale du Québec – Décision en éthique et déontologie
 - 3.1.3 Demande de prêt de la salle municipale – Campagne de vaccination du 27 novembre 2015
 - 3.1.4 Autorisation pour la signature des actes de servitudes
 - 3.1.5 PG Solutions – Offre de services connexion mobilité
 - 3.1.6 Offres de services démolition d'un bâtiment
- 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Adoption du règlement numéro 784-15 modifiant le règlement numéro 642-07 à l'effet d'abroger ledit règlement décrétant une dépense et en emprunt de 83 800 \$ pour les travaux de drainage et de pavage de la rue Jérôme
 - 3.2.2 Adoption du règlement numéro 790-15 fixant une tarification pour le recouvrement du coût d'acquisition des servitudes par la municipalité pour l'implantation du réseau d'égout et d'aqueduc dans le secteur du Lac Bleu
 - 3.2.3 Adoption du règlement numéro 789-15 relatif au directeur général et au secrétaire-trésorier De la Municipalité

- 4.1 Service des Incendies

4.1.1 Rapports d'événements

5 Transport & bâtiment

5.1 Voirie & réseau routier

5.1.1 Retiré

5.1.2 Contrôle des matériaux pour les travaux du rang Magenta

5.1.3 Résultat des soumissions pour la réfection du rang Magenta

5.1.4 Contrôle des matériaux pour travaux rue Saint-Georges

5.1.5 Déneigement bâtiments municipaux et certaines rues privées et publiques – Résultat soumissions

5.2 Bâtiment

5.2.1 Inspection des alarmes incendies des bâtiments municipaux

6 Hygiène du milieu

6.1 Adoption du règlement numéro 785-15 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Branche 1 de la rivière Barbue

6.2 Adoption du règlement numéro 786-15 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Barré et sa Branche 1

6.3 Adoption du règlement numéro 788-15 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien dans le cours d'eau Branche 2, 3 et 3A du Grand cours d'eau

6.4 Avis de motion – Tarification des travaux réalisés dans le cours d'eau Nadeau branche 2 et 6

6.5 Adhésion, Service d'achat regroupé de l'UMQ

6.6 Offre de services pour une génératrice au poste de pompage de la rue Principale

6.7 Collecte de feuilles d'automne 2015

7 Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Adoption du règlement numéro 787-15 modifiant le règlement numéro 690-10 sur les piscines résidentielles

7.2 Suivi déplacement poteau Hydro-Québec et Bell

8 Loisirs et culture

8.1 Activités récréatives et culturelles

8.1.1 Proposition de deux candidatures – Reconnaissance montréalaise 2015

8.1.2 Embauche d'employés remplaçants pour le camp de jour

8.2 Infrastructures

Période de questions

9 Divers & affaires nouvelles

9.1 Colloque Association Québécoise d'Urbaniste

9.2 Remplacement de la canalisation du cours d'eau du Village, phase I – Décompte progressif 2 et 3

Correspondance

Co-1 Députée Claire Samson - Invitation à épluchette de blé d'inde

Co-2 Club des Personnes Handicapées de Farnham et MRC Brome-Missisquoi - Commandite

Co-3 Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux - Remerciements

Co-4 Association Provinciale du Patrimoine Agricole - Remerciements

- Co-5 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation– Approbation règlement d'emprunt #780-15
- Co-6 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation– Approbation règlement d'emprunt #782-15
- Co-7 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation– Approbation règlement d'emprunt #783-15
- Co-8 Fonds AgriEsprit – Suivi pour financement construction gymnase double
- Co-9 Commission municipale – Révision pour exemption des taxes foncières - Comité des amis des scouts de Farnham
- Co-10 Carrefour action municipale et Famille – Invitation à la Journée de partage intermunicipal
- Co-11 Ministre des Transports – Subvention pour entretien signalisation aux passages à niveau
- Co-12 MRC de Rouville – Attestation de conformité – Projet cours d'eau du Village – Phase II

RÉSOLUTION 09-243-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AOÛT 2015

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-244-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2015

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-245-15

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Paiements directs par ACCES D	38 423.97 \$
▪ Déboursés directs :	115 122.45 \$
▪ Fournisseurs :	213 230.92 \$
▪ Salaires :	45 636.83 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – DÉCISION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport de la décision rendue le 25 août dernier relativement à l'enquête en éthique et déontologie concernant Monsieur Yvan Pinsonneault.

RÉSOLUTION 09-246-15

DEMANDE DE PRÊT DE LA SALLE MUNICIPALE – CAMPAGNE DE VACCINATION DU 27 NOVEMBRE 2015

Considérant que le Centre de santé et de services sociaux La Pommeraie souhaite offrir un service de qualité aux citoyens d'Ange-Gardien, notamment dans le cadre de la campagne de vaccination contre l'influenza saisonnière offerte gratuitement à une clientèle ciblée parmi la population;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accepter de mettre la salle municipale à la disposition du CSSS La Pommeraie, sans frais, le 27 novembre 2015, afin qu'il y tienne une clinique de vaccination contre l'influenza saisonnière.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-247-15

AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES ACTES DE SERVITUDES

Considérant l'acquisition d'emprises pour les travaux de la rue Saint-Georges et que la municipalité devra enregistrer environ dix (10) actes de servitudes;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser Madame Brigitte Vachon, directrice générale et Monsieur Yvan Pinsonneault, maire, à signer pour et au nom de la municipalité lesdits actes de servitudes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-248-15

PG-SOLUTIONS – OFFRE DE SERVICES CONNEXION MOBILITÉ

Considérant l'offre de services de PG Solutions concernant un nouveau logiciel pour les Services techniques afin de faciliter le travail lors d'inspections;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser une dépense de 2 854,83 \$, taxes incluses, pour le logiciel et un montant de 919,80 \$, taxes incluses, pour l'entretien et le soutien annuel.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-249-15

OFFRES DE SERVICES DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accorder un contrat pour la démolition du bâtiment situé au 171, rue Saint-Georges à Entreprise Dexsen au montant de 24 995,57 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-250-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 784-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 642-07 À L'EFFET D'ABROGER LEDIT RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 83 800 \$ POUR LES TRAVAUX DE DRAINAGE ET DE PAVAGE DE LA RUE JÉRÔME

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'adopter le règlement numéro 784-15 modifiant le règlement numéro 642-07 à l'effet d'abroger ledit règlement décrétant une dépense et un emprunt de 83 800 \$ pour les travaux de drainage et de pavage de la rue Jérôme.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 790-15 FIXANT UNE TARIFICATION POUR LE RECOUVREMENT DU COÛT D'ACQUISITION DES SERVITUDES PAR LA MUNICIPALITÉ POUR L'IMPLANTATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC DANS LE SECTEUR DU LAC BLEU

Reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 09-251-2015

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 789-15 RELATIF AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le règlement numéro 789-15 relatif au directeur général et au secrétaire-trésorier de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 09-252-15

RÉFECTION RUE PRINCIPALE

Considérant les travaux de réfection de la rue Principale, des soumissions ont été publiées dans le journal SEAO et ont été ouvertes le 13 août dernier;

Considérant les soumissions reçues à savoir :

Soumissionnaire	Prix avec taxes
Excavation St-Pierre & Tremblay inc.	1 589 517,87 \$
Germain Lapalme & fils inc.	1 696 848,68 \$
Groupe Allaire & Gince infrastructures inc.	1 361 304,00 \$
Sintra (Région Montérégie / Rive-Sud) inc.	1 744 000,00 \$
B. Fréreau & fils inc.	1 564 048,41 \$
Excavations Darche inc.	1 613 932,82 \$
Bertrand Ostiguy inc.	1 655 640,00 \$
Les Entreprises Claude Chagnon inc.	1 639 987,76 \$

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire soit Groupe Allaire & Gince infrastructures inc. au montant de 1 361 304,00 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-253-15

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION DU RANG MAGENTA

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien n'accorde aucun contrat dans le cadre du présent appel d'offres pour la réfection du rang Magenta.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-254-15

CONTRÔLE DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE LA RUE SAINT-GEORGES

Considérant que les Services Techniques ont procédé par appel d'offres auprès de deux laboratoires pour effectuer le contrôle des matériaux pour les travaux de la rue Saint-Georges;

Considérant le résultat des soumissions :

Laboratoire de la Montérégie		Groupe Qualitas	
Montant avant taxes	20 103.00 \$	Montant avant taxes	16 945.00 \$
Montant total	23 068.19 \$	Montant total	19 482.51 \$

En conséquence il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire soit Groupe Qualitas pour la somme de 19 482,51 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-255-15

DÉNEIGEMENT BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET CERTAINES RUES PRIVÉES ET PUBLIQUES – RÉSULTAT DES SOUMISSIONS

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a demandé des soumissions pour le déneigement des bâtiments municipaux et de certaines rues à quatre entrepreneurs locaux, après quoi deux d'entre eux ont soumissionné, soit :

Nom de la compagnie	Prix forfaitaire <i>avant taxes</i>	Tarifs à l'heure Travaux supplémentaires <i>avant taxes</i>
Robert Brouillette	N'a pas soumissionné	N'a pas soumissionné
Anthony Côté	6 200,00 \$	85 \$ / heure
Martin Roussel	5 650,00 \$	75 \$ / heure
Excavation François Robert	N'a pas soumissionné	N'a pas soumissionné

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'accorder le contrat de déneigement des bâtiments municipaux et de certaines rues à Martin Roussel au montant de 5 650,00 \$, plus taxes, avec un tarif de 75 \$/heure pour les travaux supplémentaires.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-256-15
INSPECTION DES ALARMES INCENDIES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Considérant que Monsieur Doménic Drouin, préventionniste, a effectué l'inspection des bâtiments de l'hôtel de ville, ainsi que celui de la station d'épuration au mois d'août dernier;

Considérant que pour les alarmes incendies, l'inspection doit se faire par une compagnie spécialisée;

Considérant que les services techniques ont demandé à Alarme J.P. Com. de soumettre une offre de services pour ladite inspection;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de mandater Alarme J.P. Com. à inspecter les alarmes incendies selon l'offre soumise le 26 août dernier au montant de 235,00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-257-15
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 785-15 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU BRANCHE 1 DE LA RIVIÈRE BARBUE

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le règlement numéro 785-15 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau branche 1 de la rivière Barbue.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-258-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 786-15 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU BARRÉ ET SA BRANCHE 1

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le règlement numéro 786-15 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Barré et sa branche 1.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-259-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 788-15 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU BRANCHE 2, 3 ET 3A DU GRAND COURS D'EAU

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le règlement numéro 788-15 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien dans le cours d'eau Branche 2, 3 et 3A du Grand cours d'eau.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – TARIFICATION DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE COURS D'EAU NADEAU BRANCHE 2 ET 6

M. Jonathan Alix donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement décrétant une tarification des travaux réalisés dans le cours d'eau Nadeau branche 2 et 6.

RÉSOLUTION 09-260-15

ADHÉSION, SERVICE D'ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ - SULFATE D'ALUMINIUM (ALUN)

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les Cités et villes* et l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du *Sulfate d'aluminium (Alun)* dans les quantités nécessaires pour ses activités des trois prochaines années : 2016, 2017 et 2018;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20162018 mis en place par l'UMQ couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés pour le *sulfate d'aluminium (alun)* nécessaire aux activités de la Municipalité;

Que des contrats d'une durée de deux (2) ans plus une (1) année supplémentaire en option pourront être octroyés selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que la Municipalité d'Ange-Gardien confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité d'Ange-Gardien s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Municipalité d'Ange-Gardien reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les non membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-261-15

ADHÉSION, SERVICE D'ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ – HYPOCHLORITE DE SODIUM (CHLORE LIQUIDE)

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six (6) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les Cités et villes* et l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de *l'Hypochlorite de sodium (chlore liquide)* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé pour *l'Hypochlorite de sodium* nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2016;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité d'Ange-Gardien s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Municipalité d'Ange-Gardien reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'année 2016, ce pourcentage est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les non membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-262-15

OFFRE DE SERVICES POUR UNE GÉNÉRATRICE AU POSTE DE POMPAGE DE LA RUE PRINCIPALE

Considérant que les Services techniques ont demandé des offres de services pour une génératrice au poste de pompage de la rue Principale;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accepter l'offre de services de la compagnie Drumco énergie pour une génératrice de 22 kW pour un montant de 20 350,00 \$ plus taxes et d'autoriser une dépense de 3 611,00 \$ plus taxes, pour l'installation et le raccordement à la compagnie Électro et 3 000,00 \$ pour la base de béton.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-263-15

COLLECTE DE FEUILLES D'AUTOMNE 2015

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de procéder à deux collectes de feuilles, soit les 19 octobre et 9 novembre prochain, dans le périmètre urbain de la Municipalité ainsi que dans le secteur du lac Bleu.

Il est également résolu de donner le mandat à M. Jocelyn Provost de procéder aux deux collectes pour un montant forfaitaire de 900 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-264-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 787-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 690-10 SUR LES PISCINES RÉSIDENIELLES

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le règlement numéro 787-15 modifiant le règlement numéro 690-10 sur les piscines résidentielles.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-265-15
SUIVI DÉPLACEMENT POTEAUX HYDRO-QUÉBEC ET BELL

Considérant le déplacement de poteaux prévu lors des travaux sur la rue Saint-Georges;

Considérant qu'Hydro-Québec et Bell Canada ont fait parvenir à Mme Patricia Debel, directrice des Services techniques, le coût des travaux;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser une dépense d'environ 18 900,00 \$ payable à Bell Canada pour le déplacement desdits poteaux.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-266-15
PROPOSITION DE DEUX CANDIDATURES – RECONNAISSANCE
MONTÉRÉGIENNE 2015

Considérant que *Loisir et Sport Montérégie* tiendra le 22 octobre prochain une soirée reconnaissance régionale en loisir et en sport dans le cadre du Prix du bénévolat Dollars-Morin;

Considérant la recommandation de Mme Jennie Rainville, directrice du service des loisirs, de souligner l'importante implication de deux bénévoles;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien approuve la nomination des deux candidatures soumises par la directrice des loisirs, soit Mme Louise Tarte ainsi que M. Dominique Chouinard, et autorise la dépense d'environ 195,00 \$ pour défrayer les coûts relatifs à cette soirée de reconnaissance.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-267-15
EMBAUCHE D'EMPLOYÉS REMPLAÇANTS POUR LE CAMP DE JOUR

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'entériner l'embauche de Milles Katerine Déragon, Janvière Irakoze, Frédérique St-Jacques, Sarah-Ève Ferguson et Sarah-Maude St-Laurent en tant qu'aides-animatrices au camp de jour 2015, selon les recommandations de Madame Jennie Rainville, directrice du Service des loisirs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-268-15

COLLOQUE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉBOISE D'URBANISME

Considérant que le colloque « Le CCU et les saines habitudes de vie » de l'Association québécoise d'urbanisme se tiendra les 2 et 3 octobre prochains à Mont St-Hilaire;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser un membre du CCU à assister au colloque cité ci-haut mentionné, ainsi que les dépenses relatives.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 09-269-15

REPLACEMENT DE LA CANALISATION DU COURS D'EAU DU VILLAGE, PHASE I – DÉCOMPTE PROGRESSIF 2 ET 3

Considérant que les travaux du cours d'eau du Village – Phase 1 sont terminés et que Avizo Expert-Conseil en recommande l'acceptation provisoire;

Considérant que, Monsieur Doménick Sigouin demande à ce que la Municipalité émette un chèque conjoint à Les Entreprises Doménick Sigouin et Construction Bauval au montant de 17 673,22 \$, relatif au décompte numéro 2;

Considérant que le décompte progressif numéro 3 relatif à la retenue de garantie;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu :

- D'accepter provisoirement les travaux de canalisation du cours d'eau du Village – Phase 1.
- D'autoriser un paiement de 17 673,22 \$ à Les Entreprises Doménick Sigouin et Construction Bauval relatif au décompte numéro 2.
- D'autoriser un paiement à Les Entreprises Doménick Sigouin de 16 067,40 \$ représentant la libération de 5% de retenue de garantie, soit 9 929,85 \$ plus la balance à payer du décompte numéro 2 de 6 137,55 \$.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 09-270-15
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière